



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Février 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	5.0%	6823	↘
Haut-Valais	1.9%	722	↘
Valais central	5.9%	3151	↘
Bas-Valais	6.5%	2950	↘

07 mars 2012

### Valais : la situation sur le marché du travail en février

(IVS).- 6823 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin février, soit 482 de moins qu'à la fin janvier. Le taux de chômage a reculé de 0.3 point pour s'établir à 5%. Sur le plan suisse, le Valais est le canton qui a enregistré la baisse du chômage la plus marquée. Cette diminution a été essentiellement constatée dans les professions saisonnières de la construction et de l'agriculture.

Le chômage a reculé dans les trois régions du canton en février, comme il le fait habituellement à la fin de l'hiver. La baisse dans les professions saisonnières de la construction et de l'agriculture représente 75% de la diminution totale du chômage en février. Ce recul saisonnier est toutefois beaucoup moins marqué que l'année dernière à la même période. Les chantiers et les travaux agricoles ont en effet redémarré plus tard qu'en 2011 en raison de l'hiver rigoureux. Dans l'hôtellerie, par contre, le nombre de chômeurs est inférieur à celui de février 2011.

La situation économique suisse reste plutôt favorable. Le produit intérieur brut réel (PIB) national a encore légèrement augmenté au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, contrairement aux prévisions conjoncturelles. Des incertitudes subsistent toutefois sur les marchés financiers en raison du franc fort et du niveau de la dette européenne, ce qui pourrait avoir pour conséquence un ralentissement de l'économie en 2012. Le marché du travail pourrait réagir à ces incertitudes et enregistrer une légère augmentation du taux de chômage dans les prochains mois.

#### **Note aux rédactions**

**Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30 - Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21**



## Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Février 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Fév. 2012	var. mens.	var. ann.	Fév. 2012	var. mens.	var. ann.
Suisse	3.4%	0.0 pt	-0.3 pt	133154	-1163	-10171
Valais	5.0%	-0.3 pt	0.4 pt	6823	-482	436
Haut-Valais	1.9%	-0.3 pt	0.2 pt	722	-136	52
Valais Central	5.9%	-0.4 pt	0.4 pt	3151	-210	191
Bas-Valais	6.5%	-0.4 pt	0.4 pt	2950	-136	193
RAV Oberwallis	1.9%	-0.4 pt	0.2 pt	735	-144	56
ORP Sierre	4.9%	-0.5 pt	0.3 pt	1004	-95	72
ORP Sion	6.4%	-0.4 pt	0.3 pt	2145	-110	114
ORP Martigny	7.5%	-0.6 pt	0.7 pt	1879	-154	163
ORP Monthey-St.-Maurice	5.3%	0.1 pt	0.1 pt	1060	18	31

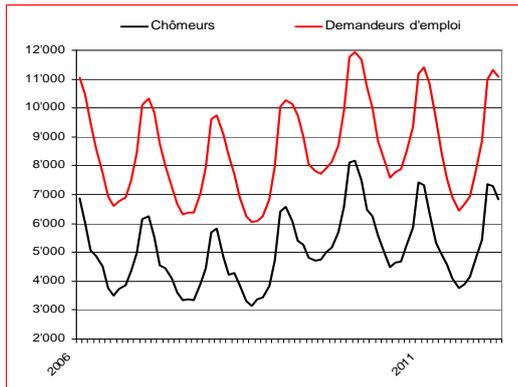
### 1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Fév. 2012	var. mens.	var. ann.	Fév. 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	5.0%	-0.4 pt	-0.1 pt	980	-80	-8
25-49 ans	5.0%	-0.4 pt	0.3 pt	4284	-351	243
50 ans et plus	4.9%	-0.2 pt	0.6 pt	1559	-51	201
Femmes	3.9%	-0.1 pt	-0.2 pt	2262	-87	-128
Hommes	5.8%	-0.5 pt	0.7 pt	4561	-395	564
Suisses	2.5%	-0.1 pt	-0.1 pt	2778	-81	-120
Etrangers	14.7%	-1.5 pt	2.0 pt	4045	-401	556

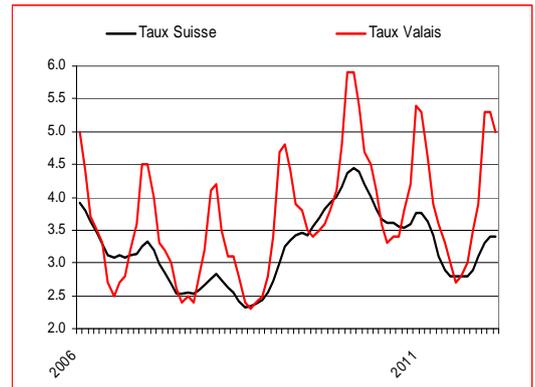
### 2. Profil des chômeurs

	Fév. 2012	var. mens.	var. ann.
<b>Professions saisonnières</b>			
Construction <sup>1</sup>	2379	-280	571
Hôtellerie, restauration et nettoyage <sup>2</sup>	933	-43	-80
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	653	-115	81
<b>Professions non saisonnières</b>			
Industrie <sup>3</sup>	607	-10	72
Professions commerciales et de la vente	468	9	-60
Transports et activités techniques <sup>4</sup>	418	-22	40
Information et communication <sup>5</sup>	153	4	-30
Activités spécialisées, scientifiques et financières <sup>6</sup>	178	10	-40
Activités de service administratif et de soutien <sup>7</sup>	484	-23	-66
Santé humaine et action sociale <sup>8</sup>	275	3	-13
Professions artistiques	36	-1	-1
Autres professions <sup>9</sup>	239	-14	-38

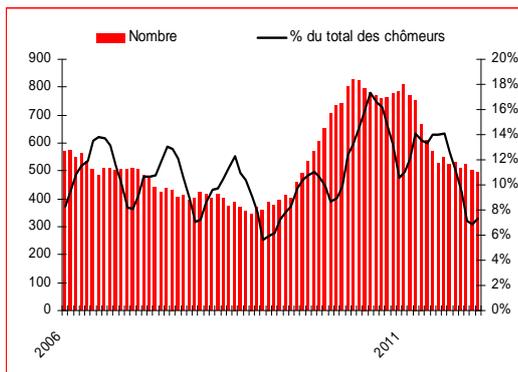
### 3. Chômage selon les groupes de professions



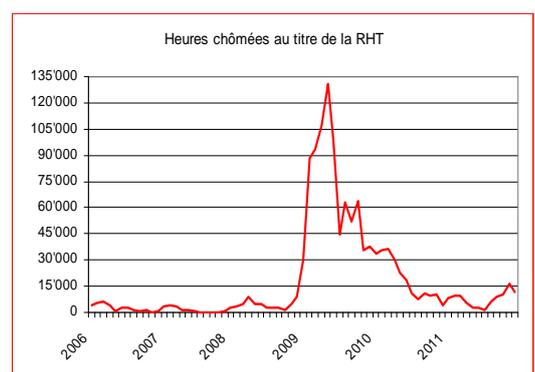
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée<sup>10</sup>



7. Evolution de la RHT<sup>11</sup>

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict) > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.